

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 30 [i.e. 31]

Artikel: La mare de bouillon
Autor: Laurence, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lo monsu lâ aovré la botse, vouâité dedein, preind on uti et crac, vouaiquie on gros marté que chaoté pé la tzambre. Noutron Daniet fâ onna boelâie, chauté avau lè zégras tot épouairi, va féré sa mâla et fo lo camp tzi son père que lâi demandé ce que vao derè ci commerce. Daniet sè mé à tchurla et lâi repond, allâ lâi vâi appreindrè l'allemand, l'âi fâ biau; quand on lao demandé dao pan, vo trézont lè deints. S. M.

La bourgeoisie de Lausanne.

Avant 1527, les habitants de Lausanne prenaient la qualité de bourgeois par le fait de la possession d'une maison dans la ville basse, par leur naissance dans la ville ou par le séjour d'un an et un jour à Lausanne. En voici un exemple :

Un certain Hugues Vingeron, originaire de St-Sulpice et qui était venu habiter Lausanne, fut réclamé par le prieur du monastère de St-Sulpice comme son homme taillable. Mais Vingeron se défendit en disant : qu'il avait acquis sa liberté et qu'il n'était plus assujéti à aucune taille envers le prieuré de St-Sulpice, par le fait que depuis longtemps il était au bénéfice des droits de citoyen de Lausanne; que cette ville était libre et que, en vertu de l'antique coutume du lieu, les habitants de Lausanne étaient affranchis de toute servitude, qu'enfin il y avait acquis les droits de citoyen par l'habitation. Un jugement arbitral, du 2 août 1338, donna gain de cause à Vingeron, qui, par contre, dut abandonner au prieuré toutes les possessions qu'il tenait de lui.

Ce n'est que depuis l'année 1527 que le Conseil de Lausanne décida que, pour acquérir la bourgeoisie, les personnes qui ne possédaient pas déjà une maison en ville, il fallait obtenir la permission du Conseil, ainsi que pour être reçu habitant ou *advenaire* (nouvel arrivant). Il en fut de même pour être reconnu comme *bourgeois assouferté*, ou petit bourgeois.

Voici les distinctions qui s'établirent ensuite entre les bourgeois et les habitants de Lausanne. Il y avait :

1° Les citoyens nés de citoyens, qui étaient admissibles à tous les emplois ;

2° les citoyens nés de bourgeois reçus, qui pouvaient prétendre aux emplois qui étaient à la nomination du Conseil des 25, mais non à celle du Conseil des 200 ;

3° les petits bourgeois, ou *bourgeois assoufertés*, n'étaient admissibles à aucun emploi, mais ils jouissaient de tous les autres privilèges ;

4° les habitants perpétuels, qui payaient une finance pour l'habitation, mais qu'on ne pouvait congédier et qu'on assistait comme les bourgeois en cas de pauvreté ;

5° les habitants ordinaires qu'on renvoyait lorsqu'ils se comportaient mal ;

6° enfin, les réfugiés agrégés à la corporation française, laquelle avait sa régie et sa bourse particulière pour l'assistance de ses pauvres.

Maintenant, toutes ces catégories de bourgeois ont disparu. Depuis quelques années seulement la corporation française a été fusionnée dans la bourgeoisie de Lausanne, où il n'y a plus qu'une seule catégorie de bourgeois, puis les habitants.

(Extrait du manuscrit Gilliéron.)

La mare de bouillon.

On se demandait comment un Parisien du grand monde, un homme de *high life* comme M. Albéric Dalbret avait choisi Granville pour théâtre de ses succès. Lorsqu'il était en villégiature, Granville semblait trop petit, trop peu fréquenté par la mode, trop peu élégant pour un personnage de cet acabit.

Souvent, du reste, Albéric quittait la petite ville et suivait à cheval, la route parallèle au rivage qui mène au bourg de Saint-Pair.

Ce jour-là, après avoir déjeuné à Saint-Pair et recommandé son vif alezan au garçon d'écurie auquel il le confiait habituellement, M. Dalbret, égayé par un temps splendide, avait poursuivi pédestrement son chemin.

Il marchait alors sur une route presque inconnue, car il avait laissé à sa gauche le chemin d'Avanches, pour se rapprocher de la mer. C'était comme une large allée de jardins formant des méandres à l'infini. Les achillées, les jacobées, les années dysentériques étalaient sur chaque rebord de la route leurs superbes panaches d'or; les scabieuses mélancoliques, les camomilles au cœur de soufre, les grandes marguerites aux pétales blancs, la marjolaine aromatique, les liserons délicats, la verveine et l'aigremoine odorantes, les fleurs violettes du chardon à la tige d'un vert pâle, armée d'aiguilles, les bouquets blancs de l'eupatoire chanvrin s'épanouissaient au milieu d'innombrables espèces d'herbes qui montraient au soleil leurs têtes en forme d'épis, leurs feuilles lancéolées ou leurs granules aériens, rassemblés comme des panaches d'une merveilleuse délicatesse.

Albéric marchait en plein dans l'atmosphère qui resplendissait et répandait à flots la lumière sur ces fleurs et ces herbes, soit qu'une idée le possédât au point de le rendre insensible à la chaleur, soit qu'il se laissât prendre tout entier par la beauté de la nature luxuriante et forte.

On aurait deviné difficilement l'âge d'Albéric. Son élégance, sa taille souple, ses cheveux et sa barbe d'un blond ardent désignaient vingt-cinq ans; mais lorsqu'on l'examinait de près, on apercevait sur son visage tant de petites rides fines, qu'on n'était pas éloigné de croire qu'il touchait la quarantaine. Du reste, sa physionomie délicate, aimable, malgré une pointe de hauteur et un regard qui parfois manquait de franchise, plaisait généralement, et dès qu'il s'en donnait la peine, il attirait à lui toutes les sympathies.

Lorsqu'il fut parvenu à l'endroit où la route, tracée sur un point culminant, se bifurque, il l'abandonna pour suivre un sentier en pente qui bientôt lui découvrit un paysage à la fois sévère et poétique.

À sa droite, sous des bouquets d'arbres, se cachaient quelques maisons; il avait à sa gauche les dunes qui conduisent à la mer et plus loin, dans la brume, la pointe des rochers de Carolles; en face de lui était un large étang, pittoresque, d'où émergeaient çà et là des touffes de prêles et de roseaux. Ces quelques maisons sous les feuilles et ces eaux solitaires, c'étaient le hameau et la mare de Bouillon.

On était à la fin d'août et les récoltes, terminées, accaparaient maintenant tous les bras des batteurs en grange. La chaleur, et surtout les travaux qui se faisaient dans les fermes, écartaient les paysans des pièces de terre dépouillées; le paysage semblait donc absolument solitaire, et Albéric, l'ayant contempné un moment, se disposait à partir, lorsque la vue de deux personnes qui se montrèrent tout à coup, cheminant le long de l'étang, excita sa curiosité. C'étaient deux amoureux, que sans doute le bonheur de se trouver

ensemble rendait peu sensibles à la chaleur. Souriants et absorbés par eux-mêmes, ils n'apercevaient pas celui qui les regardait.

Albéric, de son côté, ne se souciait pas d'être vu. Alors il descendit une ruelle voisine qui menait à l'étang, se dérobant autant que possible derrière la haie de la ruelle. Quand il fut arrivé jusqu'au bas, il se cacha le long d'un tronc d'arbre pour observer les jeunes gens et tâcher d'entendre ce qu'ils se disaient.

Ils passèrent en marchant auprès d'Albéric et ne le virent point.

Le garçon, Georges Moisse, avait vingt-deux ans, la taille élégante et le buste droit. Un chapeau de paille abritait son visage aux traits réguliers; ses yeux avaient une expression à la fois fière et douce. Ses cheveux étaient aussi blonds que la paille des blés. Il portait des vêtements de paysan, d'un paysan aisé toutefois, car son pantalon de toile et sa veste de même étoffe montraient une trop bonne coupe pour avoir été confectionnés par la couturière du village. Le gars, en outre, avait dans son gilet une montre suspendue à une chaîne d'or.

Sa compagne, plus jeune de quatre ans, était d'une beauté aussi rare que surprenante chez une villageoise. Les filles de campagne peuvent être gentilles, jolies même; jamais elles ne possèdent cette beauté souveraine dont était douée exceptionnellement Henriette Pilon. Sa beauté imposait à ce point que lorsqu'on parlait d'elle on disait mademoiselle Pilon, au lieu de l'appeler simplement de son petit nom, comme cela se fait habituellement dans les villages.

(A suivre)

C'était la veille de l'ouverture du tir fédéral; toute la ville était en fièvre de préparatifs. J'entraî chez mon barbier, qui, lui aussi, était fort occupé de la rédaction de devises du grand transparent qui devait orner sa boutique. Il me fit asseoir dans son fauteuil pour me faire la barbe, et se mit à me savonner tout en fronçant le front, comme un homme en quête de rimes qu'il ne peut trouver.

Il savonnait toujours, le regard fixe, anxieux... la rime ne venait pas.

Dix longues minutes s'étaient écoulées, et les joues me cuisaient sous le frottement rude et prolongé d'un pinceau à demi-usé.

Et mon barbier savonnait toujours.

Quand je vis que cet état de choses menaçait de durer jusqu'au soir, je me levai impatienté en m'écriant: « Il me semble que vous m'avez suffisamment barbouillé comme cela;... rasez-moi, s'il vous plaît! »

Le pauvre garçon revenant à lui et à sa besogne, me dit d'un air confus: « Eh! je vous demande bien pardon, Monsieur,... je m'oubliais. »

Nous lisons dans une ancienne chronique:

Peste à Lausanne en 1360. Cette année il y eut une épidémie si forte que l'Évêque de Lausanne permit, à cause du défaut ou de l'absence des notaires, à chaque curé ou vicaire de paroisse de recevoir des testaments.

Plus tard, on alla plus loin encore. Dans les cas d'épidémie, les testaments se dictaient de vive voix, dès la fenêtre de la maison du pestiféré, où personne ne se souciait d'entrer, et les passants en recueillaient les clauses. Cette disposition avait en vue d'em-

pêcher la propagation de la maladie par l'appel de témoins auprès du malade.

Le même document cite le cas d'un pauvre pestiféré demeurant sur la place de St-François, qui, de sa fenêtre, avait ainsi communiqué aux passants ses dernières volontés. Les dépositions de ces témoins oculaires de la rue, étaient admises devant l'autorité et tenaient lieu d'actes notariés.

Un syndic faisant arrêter un individu soupçonné de démence, dicta en ces termes au secrétaire municipal le procès-verbal de cette opération:

Je soussigné, syndic de la commune de V**, ayant été informé qu'un individu, qui se faisait passer pour aliéné, parcourait le pays en état de vagabondage, l'avons fait amener en notre présence, et, lui ayant demandé ses nom, prénoms, il nous a subitement répondu que nous étions une *fichue bête*. Sur quoi, ayant reconnu que cet individu jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Deux gamins de Paris se rencontrent un dimanche matin. L'un dit à l'autre:

— Où vas-tu cet après-midi?

— Au Jardin des plantes.

— Que faire au Jardin des plantes?

— Voir le grand-père.

— A-t-il un emploi au Jardin des plantes, ton grand-père?

— Oui, il est squelette.

A propos de chignons. — Une petite fille se plaignait l'autre jour à son papa de ce que sa maman lui tirait toujours les cheveux en la peignant; puis, au milieu de ses pleurs, elle ajouta: « quand elle se peigne, maman, elle ne se fait pas de mal, elle a soin de pendre ses cheveux à la paroi! »

Rêves ambitieux.

Si j'avais un arpent de sol, mont, val ou plaine,
Avec un filet d'eau, torrent, source ou ruisseau,
J'y planterais un arbre, olivier, saule ou chêne;
J'y bâtirais un toit, chaume, tuile ou roseau.

Sur mon arbre un doux nid, gramen, duvet ou laine,
Retiendrait un chanteur, pinson, merle ou moineau;
Sous mon toit un doux lit, hamac, natte ou berceau,
Retiendrait une enfant, blonde, brune ou châtaine.

Je ne veux qu'un arpent; pour le mesurer mieux,
Je dirais à l'enfant la plus belle à mes yeux:
« Tiens-toi debout devant le soleil qui se lève;

Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon,
Aussi loin je m'en vais tracer mon horizon:
Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve! »

JOSEPHIN SOULARY.

L. MONNET.